



PROCÉDURE DE PRÉVENTION ET DE TRAÇABILITÉ DES ABANDONS ECM AUTO ECOLE

Ce présent procédé est mis à disposition du public directement en agence sur simple demande ou accessible sur le site internet de l'auto-école.

La lutte contre l'abandon est une priorité pour notre établissement. Outre assurer le suivi de nos élèves durant leur formation, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et de faire en sorte que chaque élève puisse obtenir son permis de conduire.

Pour cela, l'établissement a établi un plan de prévention en 3 points :

- Les causes d'abandon de formation
- La prévention des abandons
- La traçabilité des abandons

1. CONNAITRE LES PRINCIPALES CAUSES D'ABANDON

- Liées aux Risques physiques : une pathologie plus ou moins grave, un handicap, une grossesse, etc.
- Liées aux Risques psychologiques : la perte de motivation, l'anxiété liée aux examens, le risque sanitaire
- Liées aux situations du quotidien : l'absentéisme régulier, problèmes de transports récurrents

2. PREVENTION DES ABANDONS

A compter de l'inscription dans l'établissement, l'équipe va mettre en place tous les moyens à sa disposition afin de prévenir les éventuels abandons. Lors de la signature du contrat, l'élève est sensibilisé sur son engagement et son implication dans la formation au niveau théorique et pratique.

Lors de la formation théorique les élèves bénéficient d'un suivi de connexion et d'un contrôle du travail effectué. La courbe de progression des élèves est régulièrement vérifiée sur PREPACODE. S'il est constaté un manque de régularité, l'élève est contacté par téléphone.

Lors de la formation pratique et afin d'avoir une continuité et une régularité dans la formation, les plannings de conduite sont programmés en aval et envoyés à l'élève avant le début de sa formation. Lorsqu'un élève est absent, il est immédiatement contacté par téléphone. En cas d'absence prolongée, un message est envoyé à l'élève lui notifiant son engagement dans la formation. Une copie est adressée au représentant légal des élèves mineurs.

3. TRACABILITE DES ABANDONS

Lorsqu'un élève inscrit dans l'établissement est en situation d'abandon avéré, il est contacté par téléphone afin de savoir :

- Si cet abandon est définitif ou si il s'agit d'une suspension
- Quel est le motif de l'abandon
- Si un accompagnement dans la reprise de la formation est possible

Le suivi des élèves en situation d'abandon et leur suivi est répertorié dans un listing dédié.

ECM AUTO ECOLE

62 rue Voltaire 93100 Montreuil

SIRET 814 848 149 00039 | Agrément Préfectoral E21 093 0010